

Nombre de Conseillers : en exercice /_ 10 / présents /_ 09 / votants /_ 10 /

L'an deux mil dix sept, le 03 octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 25 septembre 2017, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes JACQUET Annick, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, DURAND Jean Pierre. LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric

Absent : Yvette DEVAUD excusée qui a transmis son pouvoir à Annick JACQUET

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il excuse l'absence de Yvette DEVAUD qui a donné son pouvoir à Annick JACQUET. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 5 délibérations diverses concernant la Comcom, le SPANC, le SDE 24 et une décision modificative du budget. Cette demande est acceptée à l'unanimité

1/ Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Maire explique que la loi impose à la Communauté de Communes de prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations à compter du 1^{er} janvier 2018) et qu'il convient donc de modifier les statuts de la Comcom.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité moins une abstention.

2/Délibération sur le Rapport annuel et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Maire présente le rapport cité et le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3/Délibération sur l'attribution de compensations 2017.

Le Maire rappelle que la mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017 et la redéfinition de ses compétences a nécessité une mise à plat des attributions de compensations pour les communes membres.

Il explique que la compensation d'une dotation anciennement perçue par les communes et désormais versée à la communauté de communes n'avait pas été comptabilisée dans le calcul de la base des AC (Attributions de Compensations). Cette situation a dû être régularisée et de ce fait la commune doit percevoir une somme de 19 936 € qui sera versée par la Comcom.

Après en avoir délibéré le Conseil prend acte de ces modifications et approuve cette attribution.

4 /Délibération sur l'adhésion au groupement d'énergie du SDE 24.

Le Maire rappelle que la commune, afin de réaliser des économies en matière d'énergie a décidé d'adhérer au groupement d'énergie du SDE 24. Cette adhésion venant d'être acceptée par le SDE 24, il convient maintenant de signer l'avenant correspondant et d'autoriser le SDE 24 à régler les factures d'énergie au nom de la commune

Le Conseil accepte à l'unanimité ces formalités.

5/Délibération sur une décision modificative du budget.

Le Maire indique que la Mairie a fait l'acquisition d'une débroussailleuse performante et que son financement nécessite un transfert d'argent d'un chapitre sur un autre.

Le Conseil accepte à l'unanimité

6/Aliénation de chemins ruraux.

Le Maire rappelle que lors de la séance de juin Jean Louis THOMAS avait demandé l'acquisition d'une partie de chemin rural (Chez Réparat) qui ne dessert que des terres lui appartenant.

Le Conseil avait demandé au Maire de regarder s'il n'y a pas d'autres cas similaires dans la commune.

Aujourd'hui le Maire annonce qu'il y a un cas similaire à La Quintinie où Gilbert VALADE souhaite acquérir un chemin rural qui ne dessert que ses parcelles. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à contacter le géomètre afin de lancer l'enquête publique correspondante. Il précise que tous les frais afférents à ces opérations seront à la charge des demandeurs.

7/ Bilan des marchés de nuit.

Le Maire présente le bilan des marchés de nuit 2017 et il le compare à celui de 2016. Une légère diminution des bénéficiaires est constatée, elle est due à un léger tassement du nombre de clients à la buvette et à une augmentation du prix d'achat des boissons et des frites. Il n'y a rien d'alarmant et le conseil juge que ces opérations peuvent être reconduites l'année prochaine.

8/Bilan de la gestion du Cantou.

Le Maire présente le taux d'occupation du Cantou et le bilan financier au 1^{er} octobre. Ces bilans sont très positifs et encourageants pour la suite. Le Maire souligne l'implication totale des employés dans la gestion de ce gîte et demande au Conseil de réfléchir sur la possibilité d'embaucher un nouvel employé à compter du mois de janvier 2018. Cet employé remplacerait l'un des employés qui a demandé à faire valoir ses droits à retraite et permettrait d'avoir une permanence pour le Cantou.

Le Conseil reconnaît la réussite dans la gestion du Cantou et se prononce à l'unanimité pour trouver la meilleure solution possible pour continuer dans cette voie.

9/Planification des travaux 2018.

Le Maire présente les devis des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre local concernant la fermeture de l'extension du hangar communal. C'est l'entreprise Châtenet -Clédat pour un montant de 13 890 € qui est retenue.

Les travaux seront exécutés au printemps.

Les conseillers font le point sur l'état des chemins ruraux. Les chemins suivants sont classés prioritaires en 2018 : Les Maziaux, Mezurat, La Rouye, Le Bois Long.

10/Divers

-Limitation de vitesse : Les conseillers décident à l'unanimité de limiter la vitesse à 40 km/h dans les hameaux suivants : Fargeas, La Côte, La Rouye . Un arrêté sera pris par le Maire et les panneaux correspondants seront mis en place.

-Désherbage du cimetière : Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 le désherbant sera probablement interdit et il demande que le Conseil réfléchisse à l'acquisition d'une machine à eau chaude. Il présente deux modèles et demande à Fred LEYMARIE de rechercher et d'évaluer ce système chez d'autres fournisseurs.

-Préparation du 11 novembre : Le Maire annonce une remise de décorations et la dédicace d'un livre sur la Première Guerre Mondiale dans notre secteur. Olivier ROCHE et Sandra COMBY sont chargés de commander et d'apporter la gerbe.

-Noël des enfants. Sandra COMBY, en liaison avec Yvette DEVAUD est chargée de la commande des cadeaux .Le principe d'un animateur est accepté.

-Repas des Aînés. Annick JACQUET est chargée de la commande des cadeaux de fin année remis aux personnes âgées. Un devis pour le prix du repas sera demandé à Marie LACHEZE.

-Cadeaux aux administrés. Un verre estampillé aux couleurs de SAINT-MESMIN et de AIS sera distribué à tous les habitants en même temps que le bulletin du 4 ième trimestre.

- Convocations du Conseil Municipal : Comme la loi l'autorise, afin de réaliser des économies de correspondance et de papier, celles-ci seront maintenant envoyées de façon dématérialisée, c'est-à-dire par Internet.

-Problèmes de communications (Orange, Internet, poteaux cassés etc...) : Le Maire annonce qu'il a écrit au Député et au Président du Conseil Départemental pour les alerter sur la situation catastrophique de l'état de notre réseau téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23H45.

Le Maire G.B.